

INTERVENTION EN PRÉSENCE D'AMIANTE POUR LES OPÉRATEURS - SOUS-SECTION 4

Personnel concerné par la formation

Opérateurs de chantier, salariés, etc.

Remarque : le personnel intérimaire ne peut pas être affecté aux travaux de la sous-section 4.

Pré requis

Comprendre et s'exprimer en français.

Avoir effectué une visite médicale, précisant que l'opérateur n'a pas de contre-indication au travail de la sous-section 4 et au port de protection respiratoire.

Objectifs de la formation

À l'issue de cette action de formation, le participant sera capable :

- d'identifier les activités susceptibles de libérer des fibres d'amiante,
- d'appliquer les procédures mentionnées dans la notice d'intervention.

Durée de la formation

2 jours - 14 heures

Lieu de la formation

Inter ou Intra

Nombre de participants

10 stagiaires Maximum .

Programme de la formation

L'IDENTIFICATION DE L'AMIANTE ET DE SES CONSÉQUENCES :

- les caractéristiques de l'amiante,
- les matériaux et les produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir,
- les pathologies liées à l'inhalation de poussières d'amiante.

LA RÉGLEMENTATION :

- le code de Santé Publique,
- le code du Travail.

LA PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE :

- la mise en œuvre du mode opératoire,
- la lecture et l'interprétation des diagnostics amiante,
- l'application des mesures de prévention au risque amiante,
- l'application des mesures de prévention aux risques associés,
- la gestion des aléas de chantier liés au risque amiante,
- les mesures d'hygiène,
- l'élimination des déchets.

LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS :

- les protections collectives (EPC),
- les protections individuelles (EPI).

LE SUIVI MÉDICAL.

Matériels utilisés

Diaporama, photos, films, etc.

Démarche participative : cas concrets, etc.



Organisme de formation agréé pour les formations TFP-APS, SSIAP et SST

Evaluation

Epreuve écrite	QCM
Epreuve pratique	Mise en situation

Validation

Attestation de formation.

Un recyclage d'un jour doit être réalisé dans un délai de 3 ans après la formation initiale.